

VILLE DE MIRAMAS.
COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2008 – 19 h 00.

La séance est ouverte à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le Maire.- Il est 19 h 03, bonsoir à tous. Pour les personnes debout, il reste des places. On a essayé de mettre un peu plus de rangées pour vous permettre de vous asseoir, d'autant que notre Conseil municipal est chargé.

Je tiens à présenter, en préambule, toutes mes excuses aux spécialistes et amoureux du football, j'espère que les magnétos fonctionnent. On n'a pas regardé les calendriers et je m'en excuse auprès de vous. La prochaine fois on essaiera de faire attention, mais il est vrai que nous avons besoin de ce Conseil car il y a beaucoup de questions.

Madame Auemteur sera en retard car elle a un conseil de classe. Madame Fettache-Bouguessa est absente et m'a donné son pouvoir.

J'ouvre la séance.

(Monsieur le Maire procède à l'appel des adjoints et des conseillers municipaux.)

Présents :

Frédéric VIGOUROUX, Gérard GERON, Gérald GUILLEMONT, Maryse RODDE, Marie-Pierre VIAL, Jean GUILLON, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Laetitia DEFFOBIS, Fadela AOUMMEUR (à compter de 19h15), Jean-Eudes JOFFRIN, Guy DEMARETZ, Liliane FLEURY, Jacques RODRIGUEZ, Christian PEYRO, Gérard GACHON, Robert SORIANO, Armelle RAFFINI, Christian NAVARRO, Danielle GACHE, Eric MARCHESI, Martine ARFI-AYALA, Fatma LAPRADE, Corinne LE CAR, Géraldine BUTI, Pierre CARLIN, Jean Claude DETOURNAY, Maryline KERAUDY, Patricia GIMENES, Virginie BICHET, Eric ROUBY, Claude MIKAELIAN, Sandrine VENTURE, Cécile DUMAS.

Etait représentée : Madame,

Fatima FETTACHE BOUGUessa par Frédéric VIGOUROUX

Etait absente : Madame,

Fadela AOUMMEUR (jusqu'à 19h15)

Nous allons commencer par désigner le secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Mme Vial.

(La candidature de Mme Vial est adoptée à l'unanimité.)

A) Ratification du compte-rendu du 29 avril 2008

Monsieur le Maire. - Y a-t-il des observations ?

Si tel n'est pas le cas, je le soumetts à votre approbation.

(Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.)

B) Délibérations

ADMINISTRATION GENERALE

N°1 - Création de conseil de quartier et d'un poste d'adjoint au Maire délégué aux quartiers

Rapporteur : M. Géron (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire. - Y a-t-il des interventions ?

M. MIKAELIAN. - Monsieur le Maire, tout d'abord, nous souhaiterions un vote distinct pour chacun des points soumis au vote de cette assemblée.

Ensuite, concernant la composition de la Commission extra municipale, je lis qu'elle "*est ouverte à l'ensemble des habitants et des acteurs économiques*", etc. Qui va décider qui participe ou pas ? C'est la question que nous nous sommes posés.

On aimerait également avoir plus de détails sur les pouvoirs et les moyens qu'auront ces conseils de quartier. Il ne faudrait pas que ça reste un effet d'annonce et qu'il y ait vraiment quelque chose qui fonctionne.

Enfin, dernier point sur le poste d'adjoint, est-il indispensable de créer un poste d'adjoint supplémentaire délégué aux quartiers, donc au-delà de ceux qui sont prévus par la loi même si ce poste d'adjoint est légal ?

D'autant plus qu'il me semblait que les choses avaient été à peu près cadrées par l'interview de Gérard Géron dans le "Miramas info" du mois dernier ou celui-ci dit : "*Avec mes collègues, Fatma Fettache, Guy Démaretz et Christian Peyro,*

nous travaillons à la mise en place...", etc. Il me semblait que les choses étaient déjà lancées. On se demande donc s'il est indispensable de créer ce poste d'adjoint de quartier.

M. GERON.- Je distingue quatre points dans ton intervention. Le premier porte sur le découpage du vote. On est dans un dispositif légal et réglementaire. Le vote ne peut pas se scinder. Nous avons donc proposé une amélioration globale.

(Arrivée de Mme Aoummeur à 19 h 15.)

S'agissant de la composition, tu demandes qui pourra ou pas y participer. On ne peut pas envisager un processus de mise en place de démocratie participative en commençant par se poser la question de qui ne pourra pas y participer. Il y aura un appel. Nous sommes incapables de dire combien de personnes répondront. Peut-être que certaines personnes viendront simplement pour écouter et non pas forcément pour y prendre des responsabilités. Comme il y a beaucoup de travail à faire sur des points dont on a discuté, sur des questions que tu as posées, la commission pourra également se scinder en plusieurs groupes de travail. C'est totalement ouvert et personne ne peut en être exclu.

La majorité ne choisira pas parmi une liste de gens qui se seront portés candidats pour participer. Il ne nous appartiendra pas de dire "celui-là, oui, celui-là, non". Tous les gens volontaires seront les bienvenus.

S'agissant de la question des moyens, et cela a été une réalité dans un certain nombre de communes, il y a eu le temps des campagnes électorales où on annonce la démocratie participative, y compris la mise en place de conseils de quartier dans des documents de campagne. Je fais partie de ceux qui les ont demandés pendant très longtemps mais ils n'ont jamais été mis en place.

Effectivement, le risque est d'avoir un discours sur la démocratie participative et les conseils de quartier sans en voir la réalisation. Il y a donc plusieurs manières de faire.

La municipalité précédente procédait en organisant des réunions de quartier. C'est une manière de faire. Nous en avons choisi une autre, à savoir la mise en place de conseils. Ces derniers doivent être des lieux de discussions, d'échanges,

dans lesquels se construit de l'expertise pour les citoyens sur les questions de gestion communale. En tout cas, ce doit être aussi des endroits où il y a de la prise de décisions. Si les habitants participant à un conseil de quartier n'ont aucun pouvoir de décision et qu'ils sont juste là pour discuter et donner leur avis, cela n'a aucun intérêt et ce n'est pas notre intention. Ces conseils auront un véritable pouvoir de décision.

Pour ce faire, il faut définir les modalités du débat, les modalités de la prise de décision, le champ de la prise de décision et les moyens attribués par le Conseil municipal à ces conseils de quartier, moyens matériels, financiers, etc.

C'est pourquoi on met d'abord en place une commission extra municipale de travail ayant pour fonction d'élaborer une charte. Dans cette dernière, tous les éléments évoqués à l'instant doivent être présents, définis. Il ne manque pas de chartes... Sur Internet, on en trouve des centaines. Nous avons pensé utile du fait de la démarche et que cette charte soit élaborée avec les habitants ayant envie de travailler dans ce sens.

Sur le dernier point concernant la création d'un poste d'adjoint, jusqu'à maintenant, il n'y en a jamais eu à Miramas. Pourquoi mettre immédiatement en place un poste d'adjoint ?

Le choix de la mise en place d'une politique de quartier, avec des conseils de quartier, autonomes, qui se concertent entre eux, avec un maillage et un tissage de la prise de décision à l'échelle communale, y compris (puisque certains en ont fait l'expérience) un budget participatif, demande un énorme travail et un énorme investissement.

Avec mes collègues, depuis le début du mandat nous avons travaillé, notamment à la préparation de cette délibération, à étudier ce qui nous semblait être la meilleure stratégie pour que le chantier soit bien engagé. Une fois le chantier engagé, il y a un travail.

Sous les mandatures précédentes, il n'y avait pas d'adjoint au quartier. Il n'y avait pas cette politique. Nous pensons qu'il faut effectivement donner des moyens à la mise en œuvre de cette politique. Nous ne sommes pas les seuls. Le Conseil municipal, à Aubagne, a délibéré sur la mise en place d'adjoints aux quartiers. A Martigues, il y a 23 conseils de quartier et trois adjoints aux quartiers.

Les communes, qu'elles soient de droite ou de gauche, qui décident de mettre en place des conseils de quartier, vont jusqu'au bout de la démarche. Certaines utilisent tout le volant possible dans la mise en place des adjoints de quartier, d'autres pas.

Notre choix est de commencer par la mise en place -ce que la délibération propose- d'un adjoint aux quartiers pour se donner les moyens en termes de délégation, pour que quelqu'un prenne ça en charge. Il est vrai que, parmi mes délégations, il y a la délégation à la démocratie locale mais la politique des quartiers, dans notre projet, n'est qu'un élément de la mise en oeuvre d'une démocratie locale. Il y en aura d'autres.

Nous proposons ce soir, par le biais de cette délibération, de procéder à l'élection d'un adjoint de quartier.

M. MIKAELIAN.- Puis-je reprendre la parole ?

Monsieur le Maire.- Nous avons tout le temps ce soir puisque nous avons loupé le match de foot...

M. MIKAELIAN.- Puisque vous en parlez, je tiens à dire que si cela avait été un match de rugby, vous auriez déplacé le Conseil municipal.

Monsieur le Maire.- Je l'avoue. Cependant, ça fait un moment que je ne vois plus les matchs de rugby.

M. MIKAELIAN.- Je ne savais pas comment vous le dire.

Monsieur le Maire.- C'est fait ! Tout le monde le saura.

M. MIKAELIAN.- Concernant l'intervention de GERON, nous partageons tout à fait ce qui a été dit sur cette mise en place de conseils de quartier ainsi que sur l'ébauche d'une démocratie locale et participative. Cependant, ces affaires peuvent représenter le meilleur comme le pire. Il ne le faut pas tromper les gens et nos interrogations sont là.

Si on crée des structures qui ne serviront qu'à peu de chose, qui ne vont avoir aucune efficacité, cela va se retourner contre la volonté de démocratie que l'on veut faire passer dans notre ville. C'est pourquoi je mets en garde.

Concernant le poste d'adjoint, n'est-ce pas le "grand chef" qui va décider ? Si on en revient à ça, on va à l'inverse de l'effet recherché pour une participation réelle des gens.

Telles sont nos interrogations.

Enfin, je regrette que l'on ne puisse pas voter point par point ces quatre points. C'est comme ça, mais nous marquerons notre volonté de ne pas tout partager à travers cette question.

M. GERON.- Claude, sur le fait que ce ne doit pas être une coquille vide, il est vrai que l'histoire de Miramas a, en partie, été faite de ça.

Je suis tout à fait satisfait que tu fasses cette intervention. Je veux quand même dire qu'une candidature de gauche à une élection municipale passée à Miramas avait proposé dans son programme la mise en place de conseils de quartier qui n'ont jamais été mis en place. Nous proposons de le faire.

Tu as toute légitimité à dire : "Nous ne voulons pas que ce soit une coquille vide". Nous avons justement pris le temps de proposer une délibération longuement réfléchie. Je ne cache pas qu'avec mes amis, nous travaillons sur cette question depuis pas mal d'années. Nous sommes allés voir comment les choses fonctionnaient de-ci de-là. Certaines expériences sont allées très loin alors que d'autres sont restées des coquilles vides. Nous ne sommes pas là pour proposer une coquille vide.

Deuxièmement, tu dis qu'il ne faudrait pas que l'adjoint devienne un grand chef. Si telle était notre logique, aujourd'hui, on n'aurait pas proposé la mise en place d'une commission extra municipale. On aurait découpé la ville en peut-être 23 quartiers. Il est clairement dit dans le corps de la délibération que la loi nous impose, ce soir, de faire un découpage. On a fait le plus petit que l'on pouvait faire, à savoir trois. La commission va sans doute casser cela car ce n'est pas très cohérent. Cependant, la délibération est conforme à la réglementation.

Si l'on était dans une logique de "grand chef", on aurait déjà fait un découpage et rédigé la charte des conseils de quartier. On a des idées mais on n'a pas voulu entrer dans cette logique.

Monsieur le Maire.- J'ajouterai une chose. Vous irez sur Internet, puisque c'est le moyen le plus commun, regarder la loi sur les conseils de quartier. Je rappelle que l'élection a fait qu'il y a un Conseil municipal et que les décisions d'engagement de dépenses notamment se font ici. Il est vrai que, pour faire fonctionner les conseils de quartier, il faut les doter de moyens de fonctionnement. Nous pousserons donc vers ces objectifs.

Je mets au vote cette proposition de la délibération n°1.

Adopté à l'unanimité

Ceci veut donc dire que tout le monde participera à ces conseils de quartier. Merci beaucoup.

N°2.- Election d'un adjoint de quartier

Rapporteur : M. le Maire (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- Pour la majorité, nous proposons la candidature de Christian Peyro. Y a-t-il d'autres candidats ?

Si tel n'est pas le cas, nous ouvrons la procédure de vote. Il nous faudra deux ou trois minutes de suspension de séance, le temps que le procès-verbal soit effectué par les excellents services. Pendant ce temps, je vous donnerai quelques informations générales afin de ne pas perdre de temps.

Il faut une urne et un bureau de vote. Il est de coutume d'avoir un membre par groupe. Le groupe de la majorité propose Mme Deffobis.

Monsieur Mikaelian, proposez-vous quelqu'un pour tenir le bureau de vote ?

M. MIKAELIAN.- Nous ne proposons personne.

Monsieur le Maire.- Monsieur Carlin, proposez-vous quelqu'un ?

M. CARLIN.- Nous proposons M. Rouby.

(Mme Deffobis et M. Rouby sont nommés assesseurs.)

- les candidats aux fonctions d'adjoint au maire sont les suivants :

- PEYRO Christian

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ...	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c. Nombre de suffrages déclarés nuls	09
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	26
e. Majorité absolue.....	14

Nombre de suffrages obtenus par PEYRO Christian : 26

Est proclamé adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions : PEYRO Christian

(Applaudissements)

Monsieur le Maire.- Monsieur Peyro, voulez-vous me rejoindre ?

(Monsieur le Maire remet son écharpe à M. Peyro.) – (Applaudissements)

Je vous donne trois petites informations en attendant que le procès-verbal soit signé.

Tout d'abord, je remercie la presse d'être présente. Je voudrais dire aussi qu'à ma demande, j'ai reçu de la part de M. Carlin, pour le groupe Miramas Passionnément ainsi que de M. Mikaelian, les informations liées à la dénomination des groupes politiques.

Le groupe conduit par Monsieur MIKAELIAN s'appellera "Groupe d'opposition de gauche". Le groupe "Miramas Passionnément" est donc le groupe politique « Divers Droite ».

J'en informe donc tous les membres du Conseil et les personnes ici présentes.

Vous avez également pu remarquer qu'une sténotypiste était maintenant présente au Conseil municipal. Il s'agit de Mme Briant. Ce n'est pas fait exprès mais cela va certainement illuminer nos débats et surtout permettre à une cadre A de nos salariés de se concentrer sur l'ensemble des tâches et non plus passer des jours et des jours à rédiger avec le petit écouteur les résumés de nos travaux.

Je demande aux deux assesseurs de nous rejoindre pour signer le procès-verbal. Ainsi, nous pourrions passer à la question N°3.

N°3.- Création des commissions municipales

Rapporteur : M. le Maire (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- Je vous propose donc quatre commissions municipales. Pourquoi quatre ?

Augmenter le nombre de commissions ne permet pas à l'opposition d'être présente partout. Il nous fallait donc regrouper. Nous avons également travaillé une question de cohérence pour tenter de dégager des pôles assez cohérents pour travailler d'une façon plus succincte. Je vous propose la création des commissions municipales suivantes :

- Commission des Affaires Sociales et de Santé
(Présentation des thématiques de la commission)
- Commission Cadres de Vie
(Présentation des thématiques de la commission)
- Commission Education, Culture, Loisirs, Sport, Traditions
(Présentation des thématiques de la commission)
- Commission Economie et Administration Générale
(Présentation des thématiques de la commission)

Pour celles et ceux se trouvant autour de cette table, j'indique que, dans un deuxième temps, nous ferons appel pour les commissions municipales à des personnalités ainsi qu'à d'autres personnes pour venir travailler. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

S'agissant de ces commissions, nous avons souhaité fixer le nombre des membres à treize (c'est un chiffre porte-bonheur) et les organiser en fonction des quatre commissions que je viens de vous indiquer.

S'il n'y a pas d'intervention, je vous sou mets cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Je vous indique d'ores et déjà que, conformément à la loi :

✕ la commission Affaires Sociales et de Santé se réunira le 16 juin à 19 heures ;

✕ la commission Cadre de Vie se réunira le lundi 16 juin à 19 h 30 ;

✕ la commission Education, Culture, Loisirs, Sport, Traditions se réunira le mercredi 18, à 19 heures ;

✕ la commission Economie et Administration Générale se réunira le mercredi 18 à 19 h 30.

N4.- Composition des commissions municipales

Rapporteur : M. le Maire (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des candidats ?

Monsieur Mikaelian, pour le Groupe d'opposition de gauche ?

M. MIKAELIAN.- Pour la Commission des Affaires Sociales et de Santé et la Commission Cadre de Vie, nous proposons la candidature de Mme Cécile Dumas.

Pour la Commission Education, Culture, Loisirs, Sport, Traditions, nous proposons Mme Sandrine Venture.

Pour la Commission Economie et Administration Générale, nous proposons ma candidature.

Monsieur le Maire.- Madame Bichet, du groupe Divers Droite, nous vous écoutons.

M. CARLIN.- A combien de membres a-t-on droit ?

Monsieur le Maire.- C'est à la proportionnelle.

Mme BICHET.- Pour chaque commission, nous avons trois candidats.

Commission des Affaires Sociales : nous proposons Jean-Claude Detournay, Pierre Carlin et Eric Rouby.

Commission Cadre de Vie : Pierre Carlin, Eric Rouby et Patricia Gimenes.

Commission Education, Culture, Loisirs, Sport, Traditions : Virginie Bichet, Patricia Gimenes et Jean-Claude Detournay.

Commission Economie, Administration Générale : Pierre Carlin, Virginie Bichet et Maryline Keraudy.

Monsieur le Maire.- Je vous présente maintenant les candidats du Groupe majoritaire.

Commission des Affaires Sociales : Anne-Marie Chayot, Fadela Aoummeur, Jean-Eudes Joffrin, Armelle Raffini, Guy Desmaretz, Liliane Fleury, Marie-Pierre Vial, Maryse Rodde, Martine Arfi-Ayala, Fatima Laprade, Jean Guillon, Christian Peyro et Christian Navarro.

Commission Education, Culture, Loisirs, Sport, Traditions : Gérard Géron, Maryse Rodde, Fadela Aoummeur, Jean-Marie Pascal, Danielle Gache, Gérard Gachon, Corinne Le Car, Martine Arfi-Ayala, Fatima Fettache, Guy Demaretz, Eric Marchesi, Gérald Guillemont, Jacques Rodriguez.

Commission Cadre de Vie : Gérard Géron, Jean Guillon, Christian Peyro, Gérald Guillemont, Jean-Eudes Joffrin, Fatima Laprade, Géraldine Buti, Christian Navarro, Jacques Rodriguez, Laetitia Deffobis, Fadela Aoummeur, Danielle Gache, Martine Arfi-Ayala.

Commission Economie, Administration Générale : Gérald Guillemont, Marie-Pierre Vial, Laetitia Deffobis, Jean Gillon, Robert Soriano, Eric Marchesi, Danielle Gache, Jean-Marie Pascal, Christian Peyro, Fatima Fettache-Bouguessa, Anne-Marie Chayot, Jean-Eudes Joffrin et Gérard Gachon.

Je demande à Eric Rouby et à Cécile Dumas de nous rejoindre pour le dépouillement des votes de la première commission. Nous lancerons immédiatement le vote de la deuxième commission.

(Il est procédé au vote des membres de la Commission des Affaires Sociales et de Santé)

(Sont élus : Anne-Marie Chayot, Fadela Aoummeur, Jean-Eudes Joffrin, Armelle Raffini, Guy Demaretz, Liliane Fleury, Marie-Pierre Vial, Maryse Rodde, Martine Rafi-Ayala, Fatima Laprade, Jean-Claude Detournay, Pierre Carlin, Cécile Dumas.)

(Il est procédé au vote des membres de la Commissions Cadre de Vie.)

(Sont élus : Gérard Géron, Jean Guillon, Christian Peyro, Gérald Guillemont, Jean-Eudes Joffrin, Fatima Laprade, Géraldine Buti, Christian

Navarro, Jacques Rodriguez, Laetitia Deffobis, Pierre Carlin, Eric Rouby, Cécile Dumas.)

(Il est procédé au vote des membres de la Commission Education, Culture, Loisirs, Sport, Traditions.)

(Sont élus : Gérard Géron, Maryse Rodde, Fadela Aoummeur, Jean-Marie Pascal, Danielle Gache, Gérard Gachon, Corinne Le Car, Martine Arfi-Ayala, Fatima Fettache-Bouguessa, Guy Demaretz, Virginie Bichet, Patricia Gimenes, Sandrine Venture.)

(Il est procédé au vote des membres de la Commission Economie, Administration générale.)

(Sont élus : Gérald Guillemont, Marie-Pierre Vial, Laetitia Deffobis, Jean Guillon, Robert Soriano, Eric Marchesi, Danielle Gache, Jean-Marie Pascal, Christian Peyro, Fatima Fettache-Bouguessa, Pierre Carlin, Mme Bichet et M. Mikaelian.)

Je vous remercie et félicite tous les membres des commissions. Je suis persuadé que tout le monde sera extrêmement présent aux commissions municipales.

N5.- Adhésion de la Ville à l'Association des communes forestières des Bouches-du-Rhône.

Rapporteur : Mme Buti (Présentation du rapport)

(Adopté à l'unanimité.)

N6.- Désignation de l'élus correspondant des Communes forestières

Rapporteur : M. Joffrin (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- Proposition : pour le titulaire, il s'agit de Mme Géraldine Buti, et pour le suppléant, il s'agit de Jean-Eudes Joffrin.

Monsieur Carlin, acceptez-vous que nous votions à main levée ?

M. CARLIN.- Oui.

Monsieur le Maire.- Et vous, Monsieur Mikaelian ?

M. MIKAELIAN.- Oui.

Monsieur le Maire.- Merci beaucoup de votre compréhension.

Je propose le vote des candidatures de Mme Buti et M. Joffrin.

(Madame Buti est élue avec 29 pour (26 Groupe Majoritaire + 3 Groupe d'opposition de gauche) - 6 abstentions (Groupe Divers Droite))

(Monsieur Joffrin est élu avec 29 pour (26 Groupe Majoritaire + 3 Groupe d'opposition de gauche) - 6 abstentions (Groupe Divers Droite))

N°7.- Convention entre le SAN Ouest Provence et la Commune de Miramas pour la réalisation de prestations de services, à titre gratuit, en matière d'assurances

Rapporteur : M. Guillemont (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- Il s'agit d'une convention de gestion. Je mets la délibération aux voix.

Adopté à l'unanimité

N°8.- Convention entre le SAN Ouest Provence et la commune de Miramas relative à la réalisation de prestations de services, à titre onéreux, en matière de petits travaux et travaux d'entretien pour l'ensemble du patrimoine immobilier et mobilier du SAN Ouest Provence

Rapporteur : M. Peyro (Présentation du rapport)

Adopté à l'unanimité

N°9.- Convention entre le SAN Ouest Provence et la Commune de Miramas relative à la réalisation de prestations de service, à titre onéreux, en matière d'organisation des élections politiques

Rapporteur : Mme Vial (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des interventions ?

M. MIKAELIAN.- J'aimerais bien comprendre. Il existe bien un service de l'état-civil. Quels peuvent être les cas où l'on aurait besoin d'un personnel extérieur pour l'organisation des élections politiques ?

Mme VIAL.- Miramas n'a pas vraiment besoin de ces services-là. Cela concerne plus les petites communes. Si nous avons des déflections pour tenir les

bureaux de vote, nous ferions alors appel au service du SAN qui nous mettrait du personnel à disposition. C'est tout.

Monsieur le Maire.- C'est la raison essentielle.

Mme VIAL.- C'est une précaution. Il me semble que M. Carlin a déjà fait appel à eux. Vous aviez fait appel à eux lors des élections européennes.

M. CARLIN.- Ce cas de figure pourrait se réaliser dans le cadre de plusieurs élections, comme la dernière fois, celle du maire et des conseillers généraux. On a alors besoin de beaucoup de personnes. C'est un plus.

M. MIKAELIAN.- S'il y a plusieurs élections à Miramas, il y en aura aussi plusieurs à Istres.

M. CARLIN.- D'accord, mais le SAN ne vote pas. Il a donc du personnel.

Cependant, je suis d'accord pour que le problème des élections reste le problème de chaque ville et que nous soyons maîtres chez nous.

Monsieur le Maire.- Pour pallier des absences ou l'accumulation des élections le même jour, il faut peut-être regarder dans les intercommunalités, surtout quand il y a beaucoup de salariés dans ces intercommunalités.

Je mets cette délibération aux voix.

Adopté à l'unanimité

N°10.- Convention entre le SAN Ouest Provence et la commune de Miramas relative à la réalisation de prestations de service, à titre gratuit, en matière de gestion administrative du patrimoine

Rapporteur : M. Peyro (Présentation du rapport)

Adopté à l'unanimité

LOGEMENT

N°11.- Conventions de mise à disposition de biens immeubles entre la Commune de Miramas et le Centre Communal d'Action Sociale et dans le cadre de l'hébergement d'urgence et de l'hébergement de sinistre

Rapporteur : M. Peyro (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- Je souhaite que cette délibération soit votée. Je tiens à vous dire qu'il s'agit évidemment de cas très spécifiques, bien connus malheureusement dans notre ville. Il fallait aller très vite, et je sais que le réseau d'éducation, le réseau des associations ainsi qu'un certain nombre d'autres réseaux, justice, etc., attendaient de notre part la mise en place de ce dispositif. Il n'est pas complet. Il restera certainement à travailler, mais on en parlera au sein des commissions municipales, sur un centre d'accueil.

Il est vrai que, malheureusement, dans cette société aujourd'hui, il y a beaucoup trop de femmes battues et d'enfants battus. Il fallait absolument trouver des dispositifs immédiats. Ils seront gérés par le CCAS.

Y a-t-il des interventions ?

M. MIKAELIAN.- Sur cette question bien difficile, il faut tous se féliciter de cette mesure qui va répondre à des situations extrêmes.

La question que nous nous posons est la suivante. N'aurait-il pas été possible de passer des conventions avec des bailleurs sociaux pour dispatcher et avoir plus de facilités d'hébergement ?

Plus généralement, en parallèle de cette question, vous savez, Monsieur le Maire, qu'il y aura peut-être dans un domaine différent de celui évoqué, plusieurs dizaines d'expulsions pour loyer impayé dans notre ville. Ces expulsions sont prévues. Je souhaiterais donc que vous soyez garant de la loi dans cette affaire. Les expulsions ne peuvent se faire que si un relogement est prévu, notamment pour loyer impayé.

J'aimerais avoir votre accord public dans cette affaire. On touche en effet à des domaines très difficiles et très compliqués concernant la vie de familles en grande difficulté. Je souhaiterais avoir votre sentiment.

Monsieur le Maire.- Monsieur Mikaelian, je vais vous répondre sans détour.

Pourquoi avoir mis ce dispositif que M. Peyro et l'ensemble des personnes dans le Groupe majoritaire ont souhaité mettre en place le plus vite possible ?

Tout d'abord, vous me parlez des bailleurs sociaux mais je ne veux pas parler d'eux ce soir. Le temps viendra pour ce faire.

Cependant, il est clair que bon nombre de logements dans nos quartiers gérés par les bailleurs sociaux sont eux-mêmes le plus souvent dans un état de délabrement important. Nous allons avoir des négociations avec les bailleurs sociaux, notamment sur les projets ANRU mais pas seulement, sur la requalification d'un très grand nombre de logements sociaux dans cette ville. Nous avons souhaité le faire en termes d'urgence pour répondre, dans les plus brefs délais, avant de négocier avec des bailleurs.

Il faut savoir qu'il y a énormément de demandes de logement sur la ville. Nous avons affaire à des discussions économiques avec les bailleurs sociaux car je fais partie de ceux -et j'imagine l'ensemble de mes collègues- qui s'interrogent sur l'absence de requalification et d'amélioration de l'état global des logements sur Miramas.

Concernant les expulsions, il existe des règles. Elles doivent être respectées. Christian Peyro me fait signe car il a travaillé sur le sujet, ainsi que Mme Chayot à la préfecture, sur un dispositif. Je voudrais qu'il vous apporte un complément d'information.

M. PEYRO.- Nous avons été invités par le sous-préfet. Ce dernier nous a expliqué sa méthodologie pour les expulsions. Ce n'est pas systématique. Ceci se passe à Istres ; ce sera également le cas pour la ville de Miramas. C'est toujours à la sous-préfecture. Il y aura une rencontre entre les bailleurs sociaux, les assistantes sociales et les services du Logement de la ville de Miramas. On prendra un cas après l'autre. Monsieur le sous-préfet l'a proposé. Il fait en sorte que l'on puisse proposer à ces gens un logement ou une aide financière pour continuer à habiter dans le logement.

Ensuite, on demandera le remboursement de la dette locative. Les trois-quarts du temps, c'est lié à une dette locative. Cette dernière sera étalée dans le temps. Le sous-préfet propose dans un premier temps d'envoyer une lettre pour prévenir ces gens.

Si ce n'est pas le cas, quelques mois après, une deuxième réunion se tiendra. Si les choses ne s'améliorent pas, une deuxième lettre sera envoyée, puis une troisième et peut-être une quatrième. A ce moment-là, il fera appel à la force publique. Cela ne se fera pas du jour au lendemain sans que nous en soyons

prévenus, que l'on ait pris les devants et fait en sorte que ces gens ne se retrouvent pas sur le trottoir.

Monsieur le Maire.- Ce processus est donc un peu différent. En relation avec M. le sous-préfet, nous avons en effet mis en place un processus de prévention par rapport aux expulsions.

Le problème, c'est qu'on est à cheval. Monsieur Peyro, il faut faire attention, pendant la période de la mise en place de ce dispositif, qu'il n'y ait pas quelques expulsions. Je crois savoir, malheureusement, que certaines sont prévues. Il faut donc essayer de voir avec le sous-préfet ou ses services pour les faire passer.

Telles sont nos réponses.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets la délibération aux voix.

Adopté à l'unanimité

La délibération est publique mais essayons de garder les adresses qui sont stipulées pour nous.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N°12.- Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de personnel entre le SAN Ouest Provence et la Commune de Miramas.

Rapporteur : M. Marchesi (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- Cet objectif était très important suite au départ pour convenance personnelle de Mme Aragneau. On aura l'occasion d'en reparler dans ce Conseil, sans passion. En analysant bien les choses, nous avons besoin de recrutement de cadres avec les compétences nécessaires pour lancer le vaste projet sur l'ensemble de la ville issu des élections qui nous ont placés en tête et qui nous ont permis d'avoir la majorité, ici, au Conseil municipal pour le réaliser.

Je présenterai cette personne après le vote. Elle se trouve dans cette salle. J'aimerais savoir s'il y a des réactions.

Pour des questions économiques, il s'agit d'une mise à disposition par le SAN. De ce fait, le salaire de cette personne est pris en charge par le syndicat du SAN Ouest Provence et non par la Commune de Miramas.

Y a-t-il d'autres intervenants ?

Adopté à l'unanimité

Je vous demande simplement d'accueillir Mme Bonnard, ici présente. C'est donc la nouvelle Directrice des Ressources humaines de notre ville.
(Applaudissements)

Merci Madame, et merci de votre confiance.

N°13.- Modification du tableau des effectifs. Création d'emploi

Rapporteur : M. Marchesi (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- Il s'agit d'un recrutement lié à la piscine qui va rouvrir comme prévu après d'innombrables travaux de négociations et de remise en état. Cette personne vient de la « Pyramide » qui a fermé l'été dernier. Elle est mise à notre disposition. Nous récupérerons le montant de ce salaire dans les discussions que nous aurons avec le SAN dans la dotation. J'ai déjà l'accord du Président. Ce recrutement ne coûte rien à la Ville.

Y a-t-il des questions ? Qui approuve cette convention ?

Adopté à l'unanimité

DIRECTION DE LA POPULATION

N°14.- Tarifs d'occupation du domaine public : attractions foraines dans le cadre des fêtes votives de la Commune - Années 2008

Rapporteur : Mme Aoummeur (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des interventions ?

M. CARLIN.- Excusez-moi, mais je ne me souviens pas très bien des tarifs que nous appliquions l'année dernière. Quelqu'un peut-il me rafraîchir la mémoire ?

C'est ma première question.

Ma deuxième question est la suivante. Par rapport aux villes alentours, est-ce le même ordre d'idée ?

Mme AOUMMEUR.- Nous avons comparé les prix alentours et nous nous sommes conformés à peu près à ce qui se passe autour de chez nous.

Monsieur le Maire.- Monsieur Carlin, si je reprends les délibérations de la sous-préfecture, a priori, les prix étaient un peu plus chers, sensiblement, mais on avait surtout un énorme problème : on ne les percevait pas !

On a adopté une règle grâce à Mme Aoummeur consistant, d'une part, à refixer les tarifs pour qu'ils soient au prix moyen par rapport aux autres communes car nous savons que les forains se déplacent plus facilement dans les villes où il y a des prix très bas. D'autre part, nous avons revu l'organisation de perception de ces tarifs afin qu'ils puissent être normalement récupérés.

Je tiens ceci à votre disposition.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets la délibération aux voix.

Adopté à l'unanimité

URBANISME

N°15.- Enquête publique relative à la demande d'autorisation formulée par la SAS Faubourg Promotion en vue d'exploiter un entrepôt logistique sur plateforme multimodale Clésud

Rapporteur : M. Guillon (Présentation du rapport)

M. GUILLON.- Cet entrepôt contiendra du matériel télé, hi-fi, informatique, petit et gros électroménager, articles de sport, etc., tout ce qu'un entrepôt logistique peut contenir. Il est prévu environ 70 salariés, avec 70 % de préparateurs et chefs d'équipe et 30 % de personnel administratif. Il y aura 18 portes de quai. C'est un important projet.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des interventions ?

Adopté à l'unanimité

N°16.- Echange COMMUNE/PONS. Action en répétition

Rapporteur : M. Guillon (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- C'est la suite d'un dossier déjà enclenché.

Adopté à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

N°17.- Autorisation à M. le Maire de Miramas de signer l'avenant n°2 au Contrat Urbain de Cohésion sociale 2007-2009

Rapporteur : Mme Laprade (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- Sur cette question, dans quelques semaines, nous aurons encore de belles informations à donner. Je vous indique en avant-première que le Président du Conseil Général et le Président de Région se déplaceront dans notre ville courant du mois de juin ou juillet pour annoncer un certain nombre de mesures et d'aides financières sur la Ville.

Adopté à l'unanimité

N°18.- Aide aux Temps Libres-Conventions de financement des séjours en accueils collectifs de vacances Enfants/Adolescents - Eté 2008

Rapporteur : Mme Arfi-Ayala (Présentation du rapport)

Adopté à l'unanimité

N°19.- Avenant n°1 au Contrat Educatif Local

Rapporteur : M. le Maire (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- Je mets cette délibération aux voix.

Mme DUMAS.- J'ai une question à poser.

Monsieur le Maire.- Excusez-moi, j'ai oublié de vous demander si vous aviez des questions.

Mme DUMAS.- Je ne comprends pas. Peut-être y a-t-il une erreur de frappe. Il est indiqué que le contrat est arrivé à échéance le 31 août 2007. Qu'en est-il entre le 31 août 2007 et aujourd'hui ?

Monsieur le Maire.- Cela doit être 31 août 2009. Madame Dumas, vous êtes la seule personne, dans toute cette salle, à avoir suivi. Effectivement, il y a un "8" au lieu d'un "9".

Mme DUMAS.- J'aimerais donc savoir comment le Contrat Educatif Local a fonctionné de la rentrée à ce jour sans contrat signé, au niveau des responsabilités, au niveau du personnel.

Monsieur le Maire.- D'après les services, mais cela méritera d'être approfondi, les juristes de Jeunesse et Sports auraient oublié de faire l'avenant. Il faut donc rattraper cette erreur au Conseil municipal. Cette lettre que nous avons est de M. Potier : *"Comme je m'y étais engagé dans mon courrier du 18 septembre 2007, j'ai l'honneur de vous adresser un avenant permettant de proroger d'un an le Contrat Educatif."* Cela a été signé le 22 mai 2008 par le Directeur Régional Départemental Jeunesse et Sports. Ils se sont donc trompés. Cela veut dire que l'on rattrape les services de l'Etat.

Mme DUMAS.- La question que je me pose, car du personnel est recruté dans le cadre du Contrat Educatif Local, c'est ce qu'il en est des assurances ?

Monsieur le Maire.- Il n'y a pas eu de problème.

Mme DUMAS.- Tant mieux !

Monsieur le Maire.- Il me semble qu'en termes juridiques, la Convention de l'Etat s'applique. Même si l'Etat ne renouvelle pas dans les temps, l'application du droit s'applique à l'ensemble du personnel pendant les tâches et l'exécution. Cependant, Madame Dumas, je regarderai et je m'en entretiendrai avec vous par téléphone.

Adopté à l'unanimité

N°20.- Convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Miramas dans le cadre du Programme de Réussite Educative.

Rapporteur : Mme Rodde (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- Quelqu'un veut-il intervenir ?

Mme DUMAS.- Je souhaiterais dire que nous nous félicitons d'une telle démarche et ce, à deux titres : d'une part, du fait de la gratuité qui est à souligner et, d'autre part, parce que ce genre de démarches permet une mise en réseau des différents professionnels, donc une prise en charge globale des adolescents en difficulté.

Monsieur le Maire.- Merci, Madame. Je pense que l'ensemble ou du moins la majorité du Conseil municipal sera heureux de vos propos.

Je passe au vote.

Adopté à l'unanimité

EDUCATION JEUNESSE SPORTS

N°21.- Aide financière exceptionnelle pour qualification coupe de France de Taï Jitsu

Rapporteur : M. Géron (Présentation du rapport)

Adopté à l'unanimité

N°22.- Aide financière exceptionnelle formation Taï Jitsu Club Miramas

Rapporteur : Mme Gache (Présentation du rapport)

Adopté à l'unanimité

N°23.- Aide financière exceptionnelle Gymnastique Club – Pôle France Marseille

Rapporteur : M. Géron (Présentation du rapport)

M. GERON.- J'indique deux éléments d'information pour comprendre.

D'une part, les jeunes qui intègrent le pôle France ne peuvent obtenir de subvention de la Région et du Département qu'à partir de leur entrée en classe de 6^{ème}. Avant la 6^{ème}, ils ne le peuvent pas. La famille ne pouvait pas supporter le coût de cette inscription.

D'autre part, vous remarquez que la subvention est versée au Gymnastique Club et non à la famille. En fait, le Gymnastique Club prend en compte la globalité du financement et se porte garant de la réelle participation.

Monsieur le Maire.- Je vous propose cette délibération.

Adopté à l'unanimité

N°24.- Attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'association "Gymnastique Club Miramas"

Rapporteur : Mme Gache (Présentation du rapport)

Adopté à l'unanimité

N°25.- Réactualisation subvention fonctionnement 20 08 – Club Alpin Français

Rapporteur : M. Géron (Présentation du rapport)

Adopté à l'unanimité

N°26.- Aide financière à l'Association Sports Loisirs Culture pour l'acquisition d'une embarcation

Rapporteur : M. Géron (Présentation du rapport)

Adopté à l'unanimité

N°27.- Créations d'emplois personnels vacataires pour les animations écoles et classes vertes pendant le temps scolaire

Rapporteur : Mme Rodde (Présentation du rapport)

Adopté à l'unanimité

N°28.- Créations d'emplois personnels vacataires pour les Accueils de Loisirs sans hébergement des mercredis, petites vacances scolaires et du périscolaire

Rapporteur : Mme Arfi-Ayala (Présentation du rapport)

Adopté à l'unanimité

N°29.- Règlement Intérieur des Accueils de loisirs

Rapporteur : Mme Arfi-Ayala (Présentation du rapport)

Adopté à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

N°30.- Exploitation du matériel thermique des installations de chauffage, des adoucisseurs d'eau et traitement des circuits ECS, de ventilation et de climatisation des bâtiments de gestion communale (Types P1, P2 et P3) - Avenant n°2

Rapporteur : M. Guillon (Présentation du rapport)

Adopté à l'unanimité

N°31.- Acquisition de fournitures de bureau, de consommables informatiques,

de papier et de fournitures scolaires. Autorisation au Maire à signer les marchés. Marchés de fournitures

Rapporteur : M. Guillon (Présentation du rapport)

Adopté à l'unanimité

N°32.- Fêtes et Manifestations 2008. Autorisation au Maire à signer les marchés. Marchés de service

Rapporteur : Mme Aoummeur (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- Nous avons considérablement renforcé les festivités. Merci pour le travail que vous faites.

Adopté à l'unanimité

N°33.- Séjours Vacances divers et de printemps Zone B pour les enfants de la Ville. Lancement de l'opération. Marché de services

Rapporteur : M. Arfi-Ayala (Présentation du rapport)

Monsieur le Maire.- Effectivement, beaucoup d'efforts sont réalisés pour l'hiver prochain puisque la 3^{ème} ligne est totalement nouvelle. Nous avons augmenté les prestations pour les jeunes de Miramas.

Adopté à l'unanimité

DIRECTION DES FINANCES

N°34.- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association "Les Orchestrestructibles" pour financer un déplacement à Bédarieux en vue de la participation au concours national de "Musiques d'Ensembles"

Rapporteur : Mme Le Car (Présentation du rapport)

Mme LE CAR.- Je vous indique qu'ils ont obtenu le premier prix dans la catégorie B.

Monsieur le Maire.- On les félicitera.

Adopté à l'unanimité

N°35.- Décision modificative n°1 - Réajustement de crédits

Rapporteur : M. Guillemont (Présentation du rapport)

M. GUILLEMONT.- Ce sont des opérations comptables nécessitées par des dépenses nouvelles et la nécessité d'inscrire de nouveaux crédits en amortissements.

Monsieur le Maire.- Ce sont des opérations d'ordre.

Adopté à l'unanimité

N°36.- Indemnités communales versées aux agents du centre des impôts - Exercice 2007

Rapporteur : M. Guillemont (Présentation du rapport)

Adopté à l'unanimité

N°37.- Indemnités communales versées aux agents du centre des impôts - Exercice 2008

Rapporteur : M. Guillemont (Présentation du rapport)

Adopté à l'unanimité

N°38.- Prise en charge sur le Budget Communal des travaux liés au déplacement de la sépulture de M. Llopis

Délibération retirée

N°39.- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2007

Monsieur le Maire.- Nous écoutons l'exposé de M. Guillemont.

M. GUILLEMONT.- Cet exercice tout à fait différent arrive en fin de Conseil municipal mais il requiert toute l'attention de l'ensemble des membres du Conseil municipal. Un tableau est fourni par les services, tableau dont la forme est réglementaire. Je vous laisse en poursuivre l'analyse puisque vous l'avez eu dans les documents transmis à l'occasion de la convocation au présent Conseil.

En revanche, je vais vous donner une analyse du Compte Administratif en vue de préparer le vote des différents membres de notre assemblée.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, nous avons à nous prononcer ce soir sur le Compte pour l'année 2007. Ce compte retrace l'ensemble des

opérations financières ayant conduit, au cours de l'année écoulée, à une entrée d'argent ou à une sortie d'argent de la Caisse communale.

Il s'agit de se prononcer sur les comptes de la dernière année de gestion complète de l'équipe municipale nous ayant précédés. Il va de soi, pour que les choses soient tout à fait claires, notamment pour les nombreux Miramasséens du public qui nous accompagnent ce soir, que l'équipe municipale née du vote des 9 et 16 mars n'a aucune responsabilité dans cette gestion.

Je vais donc vous présenter une analyse de ce compte, en premier lieu le compte 2007, puis des reports.

➤ Section d'investissement

Les crédits ouverts au budget primitif de 2007 s'élevaient à 7 176 212 €. Il s'agissait d'une inscription record pour les budgets d'investissement successifs de Miramas qui traduisaient certainement une volonté de faire beaucoup d'investissements pour le compte de la commune.

Hélas, il faut se rendre compte, 18 mois après le vote du budget, que la majorité de l'époque n'a pas réalisé son budget puisque seuls, sur 7 M€, 941 232 € ont été investis.

En cours d'années, 2,13 M€ inscrits pour acheter les terrains du golf ont été annulés. Il n'était plus question d'acheter ces terrains.

Par ailleurs, la somme de 3,1 M€ avait été budgétée pour la réalisation de travaux, l'achat d'équipements. Sur cette ligne de 3,1 M€, seuls 112 364 € ont été investis. En fait, on retrouve ces sommes en reste à réaliser car ces opérations n'ont pu être menées à bien dans le cadre de l'exercice 2007.

Certaines d'entre elles rassemblent un certain consensus de principe, mais les solutions techniques retenues relèvent de l'aventure financière à l'instar des contrats passés dans les années ayant précédé à Miramas et qui relèvent de la gestion de la même équipe.

Vous aviez prévu -et je m'adresse à M. Carlin et à ses amis- d'équiper les services communaux de nouveaux véhicules à hauteur de 500 000 €. Vous en avez acheté pour 60 000 €. Les services attendront une année supplémentaire alors que le parc est dans un état de vétusté avancé.

J'ai repris le Compte Administratif 2006, donc le compte de l'année précédente, et chose curieuse, vous avez eu le même problème. Vous aviez inscrit au Budget Primitif 2006, 6 M€ et, en cours d'année, vous avez réussi, modestement, à investir 1 M€. Pour 2007, vous avez donc mobilisé plus de 7 M€ d'argent des contribuables pour investir moins de 1 M€.

Vous avez ainsi mobilisé, depuis 2004, plusieurs millions d'euros provenant de cessions de biens communaux, pourquoi pas, mais aussi d'impôts locaux prélevés à tort.

Sur la seule gestion de la Section d'investissement, votre gestion 2007 n'est absolument pas à la hauteur du minimum vital.

L'analyse de ceci est simple. Vous avez fait exploser les taux des impôts locaux en 2003 sans savoir que cela n'était absolument pas nécessaire. Ce sont des analyses que j'ai produites personnellement en son temps. Vous n'aviez pas du tout anticipé l'évolution des bases d'impôts, notamment le foncier bâti et plus particulièrement le foncier bâti de Clésud qui était en train de sortir. Vous vous êtes retrouvés, en 2004, 2005, 2006, avec des excédents financiers très importants.

Dans le même temps, vous avez été dans l'incapacité de construire une Direction des services capable de monter des projets, de les suivre, de les réaliser pour le compte des élus. Ce qui fait qu'au total, vous avez accumulé des excédents sans pouvoir les consommer.

➤ Section de fonctionnement

Examinons d'abord les dépenses de gestion courante. Il faut donc retirer les 2,15 M€ qui vont vers la Section d'investissement et il faut aussi retirer 1,5 M€ correspondant à la fin de la saga du remboursement du crédit du CLF que tout le monde connaît, du moins les plus anciens. Ceux qui suivent les affaires communales depuis très longtemps ont entendu parler du prêt remboursé au Crédit Local de France. Ce dossier est clôturé, et c'est une bonne chose.

En dépenses réelles de gestion courante, restent 32 257 368 € (l'exécution) pour une prévision de 33 977 000 €.

Première remarque : les crédits immobilisés dans votre budget primitif sont trop élevés de plus de 1,7 M€, soit 5 % de la masse totale dépensée en dépenses de gestion courante. On a à nouveau prélevé trop d'impôts. La somme de

1,7 M€ représente 40 % du prélèvement annuel de la taxe d'habitation payée par les familles de Miramas.

Deuxième remarque : pour présenter un budget en équilibre, comme vous aviez des excédents, vous avez surdoté certaines lignes, notamment le chapitre 11, les charges à caractère général qui ont été dotées de 8,9 M€ alors que vous avez dépensé 7,5 M€. Il y avait donc 1,4 M€ entrop. Il y avait une sur allocation au Budget primitif 2007 de 18 % sur le chapitre 11 "Charges Administration Générale".

Il en est de même du chapitre 65 concernant les autres charges de gestion courante. Pour des raisons d'habillage comptable, ces charges ont vu l'inscription trop importante de 300 000 €. Il faut, bien entendu, maintenant aborder les dépenses du chapitre 12, à savoir le chapitre portant sur les dépenses de personnel car leur poids pèse lourdement sur la gestion et leur progression est forte depuis la moitié de l'exercice 2006.

En 2007, les dépenses de personnel inscrites au Budget général s'élèvent à 18,7 M€ auxquels il convient d'ajouter les 3 M€ figurant au Compte administratif 2007 du CCAS.

En effet, la subvention de la commune au CCAS couvre 75 % des dépenses du Centre Communal d'Action Sociale. Au 1^{er} juillet 2005, le personnel de la petite enfance a été transféré pour des raisons de pur habillage comptable : comment répartir d'abord les excédents dont on ne sait plus quoi faire et surtout comment faire apparaître une stagnation de la dépense de personnel alors qu'elle a commencé à progresser et que l'on a des projets pour 2006 et 2007 pour préparer les élections municipales ?...

J'ai fait masse de ces dépenses en personnel sur le budget de la commune et sur le budget du CCAS. C'est la consolidation comptable. On arrive à 21,7 M€, soit 68 % des dépenses totales de gestion courante.

La dépense de personnel pour l'année 2007 est donc en augmentation de 10 % par rapport à l'année 2006.

Les effectifs totaux d'agents à temps plein de la Commune, plus ceux du CCAS, contractuels, stagiaires de la Fonction publique territoriale, titulaires, sont

passés de 602 agents, en 2006, à 643 en 2007, soit une augmentation subite de 7 %.

Rappelons qu'en 2005, vous étiez tombés au plus bas : les effectifs avaient reflué jusqu'à 573 agents pour les mêmes catégories. Les agents recrutés, pour l'essentiel des stagiaires, ont quasiment tous vocation à rester jusqu'à leur mise à la retraite dans les effectifs de la Commune. C'est donc un accroissement des charges permanent sur lequel on ne pourra pas revenir, hélas !

Les heures supplémentaires (autre poste ayant totalement dérapé en 2007 et qui continue à déraper dans le premier trimestre 2008) sont en augmentation de 18 % de 2006 à 2007 alors même que le nombre d'agents a augmenté de 7 %. On verra cela au Budget supplémentaire au mois de septembre.

Au total, les mouvements de la Section de fonctionnement pour l'année 2007 sont marqués par deux phénomènes principaux :

- votre choix de faire des inscriptions budgétaires pour maquiller les excédents dégagés par les budgets antérieurs,
 - un nouveau dérapage des dépenses de personnel.
- Recettes de fonctionnement

Elles sont marquées par une augmentation de la dotation de solidarité urbaine, plus de 100 000 €, et par une quasi stagnation des autres recettes telles que les impôts locaux, la DGF, la dotation de coopération du SAN Ouest Provence et les revenus d'activité des services.

En 2007, pour mémoire, la recette de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères est encaissée par le SAN. Les Miramasséens ont payé au SAN 1 836 444 € de taxe d'enlèvement d'ordures ménagères.

Je dirais malgré tout que le calcul du transfert de charges de ce service de la Commune vers le SAN a été totalement non maîtrisé par absence des élus de Miramas aux travaux de la Commission des transferts de charges du SAN. Le résultat, c'est que la dotation de coopération du SAN a été amputée de 200 000 € supplémentaires. On a perdu 200 000 € à l'occasion du transfert de la TOM et du service au SAN.

Voyons maintenant l'équilibre général de la Section de fonctionnement.

Pour des dépenses de gestion courante, c'est-à-dire hors dépenses et recettes exceptionnelles et hors financements et transferts, pour la Section d'investissement, l'année 2007 se termine par un excédent de 347 000 € alors qu'au Compte administratif 2006, l'excédent était de 3 M€.

La forte marge de manoeuvre procurée par les augmentations d'impôts de 2004 a été consommée par, à nouveau, un dérapage des dépenses de fonctionnement. L'effort des Miramasséens imposé depuis 2004, avec un effort fiscal par ménage énorme au regard des revenus des personnes habitant notre Commune, a été de nouveau dépensé dans une gestion erratique.

Je rappelle qu'une fois de plus, on l'a dit pendant la campagne électorale, l'effort fiscal imposé aux Miramasséens par la municipalité précédente est de 53 % supérieur à la moyenne nationale pour des communes de même taille selon les chiffres du ministère de l'Intérieur.

Le Compte administratif 2007 de la Commune est l'exemple d'une mauvaise gestion, incohérente. Il est caractérisé par des dépenses qui s'envolent, par des excédents camouflés, des investissements soit techniquement aventureux, soit non réalisés.

Lors des élections des 9 et 16 mars, les Miramasséens ont par leur vote lourdement sanctionné cette gestion très coûteuse aux résultats insuffisants.

Concernant notre gestion depuis notre entrée en fonction, nous nous engageons à nouveau ce soir à dire que nous tiendrons nos engagements : redressement de la qualité des services rendus, gestion maîtrisée des dépenses pour honorer intégralement sur la durée du mandat notre promesse de ramener les impôts locaux aux taux et abattement de l'année 2001.

Le Compte administratif que vous avez à apprécier ce soir n'est pas le reflet de notre gestion. Cette gestion est celle de nos prédécesseurs. Elle a été coûteuse en impôts locaux injustifiés. Elle a dégradé fortement les conditions de travail des agents et la qualité des services rendus à notre population.

En conséquence, la majorité municipale ne votera pas ce Compte administratif. Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. CARLIN.- Je suis vraiment très étonné d'entendre ce que vient de dire M. Guillemont. Je ne vais pas entrer dans les détails car on en aurait jusqu'à minuit et on ne serait certainement pas d'accord sur l'interprétation que vous venez de faire.

Je vous dis une chose. Peut-être que nous n'avons pas pu faire tout ce que nous voulions mais nous avons des idées et nous voulions les réaliser. De toute façon, si nous étions à votre place, on les aurait accomplies.

Ce qu'il faut regarder, c'est ce qui vous reste aujourd'hui ! Vous avez une chance inouïe, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, vous allez avoir un volant extraordinaire sur le plan financier.

De quoi vous plaignez-vous donc ? Qu'on n'ait pas assez dépensé ?

Monsieur Guillemont, je vous dis une chose : dans la vie, il faut savoir préserver un petit matelas derrière soi car on ne sait pas ce qui va se passer. Vous faites des effets de manche depuis une demi-heure. Je vous donne rendez-vous dans les années à venir. Nous allons voir ce que vous allez faire. C'est facile de critiquer, c'est plus difficile lorsque l'on est aux commandes. D'ailleurs, je pense qu'à ce sujet M. Vigouroux est de mon avis. Depuis qu'il est là, il se rend compte que ce n'est pas aussi facile que ça.

Je n'entrerai pas dans les détails. Je veux que les Miramasséens se rendent compte qu'aujourd'hui, vous avez en investissement et en fonctionnement un bon portefeuille bien rempli. Nous allons voir ce que vous allez en faire.

C'est tout ce que j'ai à vous dire.

M. MIKAELIAN.- Sur l'exposé que vient de faire Jean-Louis Guillemont, je n'apporterai pas de remarque, sinon que cela nous a permis de confirmer ce qui avait été dit lors des votes des précédents budgets par celui qui était ici, Georges Thorrand. A chaque vote du budget, il mettait en garde sur certaines dépenses, notamment celles concernant le personnel.

Il n'en reste pas moins qu'il faut se poser une question rapidement par rapport aux chiffres qui sont ce qu'ils sont avec les explications données. Entre parenthèses, nous ne voterons pas non plus ce Compte administratif. Nous nous abstiendrons puisque c'est une gestion précédente.

La question que je pose est la suivante et il faut rapidement donner une réponse. En effet, Il y a un taquet, un délai, à savoir le 1^{er} juillet. Si on ne vote pas de modification d'impôts locaux avant le 1^{er} juillet, il sera trop tard pour l'année suivante.

Compte tenu des chiffres d'excédent, je vous propose, très rapidement, qu'on repasse l'abattement de base rapporté à 10 % par la municipalité précédente à 15 %. Cela permettrait une baisse d'impôts pour les impôts locaux de 4 ou 5 points en fonction des situations différentes des uns et des autres. Dans son intervention, Gérald a parlé d'impôts indûment perçus, de trop-perçus d'impôts. Comme disait l'autre "ce qui est dit est dit".

Cette décision ferait certainement l'unanimité au Conseil municipal. Elle doit être prise maintenant. Au 1^{er} juillet, il sera trop tard.

Telle est la question et les quelques remarques que je voulais formuler.

M. GUILLEMONT.- Je ne veux pas polémiquer avec Pierre Carlin mais, quand vous nous dites qu'il est de bonne gestion de se constituer un "petit" matelas, le problème, c'est que le montant des impôts locaux votés par votre équipe, en 2007, représente 9 349 000 €. Avec les excédents totalisés en investissement et en fonctionnement, on arrive quasiment à 10 ou 11 mois d'impôts locaux.

En étant à peine caricatural, on a presque un an d'impôts locaux dans les caisses... Oui, oui ! Là, c'est totalement anormal. Que vous ayez 1 ou 2 % du Budget, que sur 32 M€, vous ayez 3 M€, pourquoi pas ? Avoir un an d'impôts locaux devant soi n'a pas de sens vis-à-vis des Miramasséens qui peinent complètement à payer ces fameux impôts locaux.

La question qui se pose aujourd'hui, c'est que la gestion que vous nous laissez fait qu'il n'y a plus de capacité d'autofinancement car les comptes 2007 ne dégagent plus d'excédents. Les excédents que vous aviez pu constituer en 2004, 2005, 2006 et 2007 sont en train de fondre comme neige au soleil.

Lisez le tableau. Je vais le lire pour les personnes qui n'auraient pas le tableau. L'excédent des dépenses courantes concernant la Section de fonctionnement représente, cette année, 347 000 €. Les charges de personnels dont vous avez grevé le budget depuis 2006 en embauchant près de 70 % sont dorénavant permanentes pour toutes les années à venir.

Je réponds maintenant à M. Mikaelian. On a commencé à étudier la manière dont on pourrait, de manière progressive, revenir au taux d'imposition, aux abattements de 2001. S'agissant de la délibération à prendre pour revenir aux abattements que vous indiquez, on a jusqu'au 1^{er} octobre et non pas jusqu'au 1^{er} juillet. De nouvelles dispositions sont prises par les services fiscaux.

M. CARLIN.- Je ne veux pas encore revenir sur tous les propos de M. Guillemont.

Concernant le personnel, Monsieur Guillemont, il faut savoir deux choses. La première, c'est qu'il faut tenir compte des personnes qui vont partir à la retraite. La deuxième, c'est que la Ville de Miramas ayant terriblement augmenté, il est tout à fait normal que le personnel augmente de façon parallèle. Il faut en tenir compte. Vous êtes bien d'accord avec moi ?

Monsieur le Maire.- Je vais vous répondre si vous en avez terminé.

M. CARLIN.- Je vous en prie.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur Carlin, j'ai écouté avec beaucoup d'attention vos propos. Ce soir, on n'est pas dans un débat budgétaire. Nous tiendrons ce débat jusqu'au bout, y compris, sans arrière-pensée, avec des chiffres. Vous dites, et je le dis pour celles et ceux qui sont autour de cette table, "*ne vous plaignez pas, vous avez un matelas*", mais il y a de vrais et de faux matelas, et vous le savez très bien.

En termes de gestion, l'important quand on analyse un budget, ce n'est pas la situation à l'instant t mais bien les charges récurrentes qui surviendront sur la commune. Or il y a deux événements très importants sur lesquels nous discuterons.

Tout d'abord, le manque d'investissements a appauvri les bâtiments publics, et les montants d'investissements ont augmenté en proportion.

Ensuite, la masse salariale, une fois introduite, se répercute d'année en année. C'est vrai, il y a la variable des retraites. Cependant, la question n'est pas de proportionner le nombre de salariés au volume d'habitants en plus mais de proportionner l'efficacité, les moyens, la formation du personnel pour qu'ils rendent un service encore plus important à la population.

Cet argent, comme vous le savez, sort de nos poches, et de celles des Miramasséens. L'effort qu'ils ont fait depuis 2003 aurait pu avoir comme écho un

nombre d'investissements importants. Il y en a eu, mais insuffisamment de notre point de vue dans certains secteurs de la Ville pourtant très importants.

En termes de gestion, on s'opposera sur une chose, Monsieur Carlin. Ce matelas, de mon point de vue, n'est pas un matelas mais juste une paille, en sachant que c'est toujours mieux que pas de paille du tout. Cependant, une paille n'est qu'une paille. Pour avoir un matelas, il va falloir réformer en profondeur le fonctionnement de la Commune pour trouver les moyens financiers à l'extérieur et ne pas peser sur les finances des Miramasséens qui sont parmi les habitants, en moyenne, ayant le moins de revenus dans le département.

J'ai pris un ton résolument non polémique. Nous aurons l'argumentation au moment du budget. Ce soir, nous votons le Compte administratif de la Ville. C'est l'exécution de ce que vous aviez décidé avec votre majorité. Les Miramasséens ont choisi une autre voie. Nous leur en rendrons compte dans les six ans à venir, un peu moins maintenant, suite à ce que nous aurons décidé.

Si vous en êtes d'accord, on passe au vote, en sachant que je suis obligé de sortir. C'est incroyable car, même si je n'y suis pour rien, je suis obligé de sortir. Je vais céder la présidence à M. Géron qui organisera le vote. Je vous retrouve après.

(Sortie de Monsieur le Maire)

M. GERON.- Monsieur Guillemont va donner lecture de la délibération. Nous passerons ensuite au vote.

(Lecture de la délibération par M. Guillemont)

(Le Compte Administratif 2007 est adopté avec 6 pour (Groupe Divers Droite) et 29 abstentions (26 Groupe Majoritaire + 3 Groupe d'opposition de gauche))

(Retour de Monsieur le Maire)

M. GERON.- Le Compte administratif est donc adopté.

(Protestations des élus)

Monsieur le Maire.- Je vais donner une explication. Elle est simple. Nous avons un choix que certaines communes ont fait. Si nous refusons le Compte administratif, nous enclenchons une procédure, je le dis à tous les Miramasséens,

dont beaucoup souhaitaient la mise en place. C'est une procédure liée, après que M. le Préfet l'ait décidé, à l'arrivée de la Cour des comptes.

Pourquoi avons-nous choisi de nous abstenir ?

Nous estimons que, face à l'urgence des dossiers de la Ville, nous n'avions pas le droit, même si nous n'étions pas d'accord avec ce Compte administratif (conformément à ce que nous avons dit au moment de l'élection), de retarder l'ensemble des dossiers sur lesquels nous planchons chaque semaine très tard et qu'il faut réactiver. Beaucoup d'investissements sont à faire sur la Ville, beaucoup de recherches de subventions quadripartites, beaucoup de projets comme l'ANRU à relancer. Il est vrai qu'avec une procédure interne de la Cour des comptes, nous aurions pris un retard conséquent.

Voilà pourquoi la majorité municipale, avec la position donnée tout à l'heure par le Groupe d'opposition de gauche, a décidé de s'abstenir et de laisser passer le vote. C'est pourquoi le vote est acquis sur le Compte administratif car les abstentions, dans ce cadre précis, selon la réglementation, ne comptent pas.

N°40.- Vote du vote du Compte de Gestion de l'exercice 2007

Rapporteur : M. Guillemont (Présentation du rapport)

M. GUILLEMONT.- Comme chaque année, le vote du Compte de gestion succède immédiatement au vote du Compte administratif. Le Compte de gestion est en effet le compte dressé par le Comptable public, par les services financiers de l'Etat.

Ce compte est en tous points identique au Compte administratif dressé par la comptabilité de la Commune. Il ne souffre pas de discussion de notre part. Dans la mesure où il s'agit non pas du compte de la Commune, non pas de se prononcer sur la gestion opérée durant l'exercice 2007, la majorité municipale va proposer d'adopter le Compte de gestion 2007.

(Lecture de la délibération)

Monsieur le Maire.- J'en profite pour remercier les services des Finances de la Ville sous la houlette de M. Vieux. Il s'agit d'un document officiel du TP. Je sou mets ce Compte administratif à votre vote.

Adopté à l'unanimité

MOTION

N°41.- Motion proposée aux Conseils municipaux des communes de Ouest Provence : motion contre l'incinérateur

Monsieur le Maire.- Vous avez tous reçu ce document avec une légère modification.

Comme nous nous y étions engagés, nous avons eu des discussions avec l'ensemble des maires du SAN Ouest Provence. Sous la houlette de son Président, Bernard Granié, nous avons décidé, compte tenu des évolutions liées notamment à la CUM et au changement de majorité, qu'il y aurait, dans les mêmes termes et sur l'ensemble des communes du SAN Ouest Provence, la même délibération que celle qui se trouve sous vos yeux. Elle a été acceptée par l'ensemble des Maires de Port-Saint-Louis, Istres, etc., et passera dans les jours à venir dans l'ensemble des Conseils municipaux.

Ces motions votées à l'unisson de tous les Conseils municipaux issus du vote des 90 000 habitants de notre Communauté seront bien sûr suivies d'action à l'intention de la CUM mais surtout aussi de la préfecture, afin que soit connu et reconnu le fait que nous nous opposons à l'incinérateur.

Y a-t-il des questions ?

M. MIKAELIAN.- Monsieur le Maire, il y a des questions, bien sûr. Dans cette motion n'apparaît pas le moratoire qui permettrait effectivement d'arrêter puis de voir comment procéder avec les différents audits susceptibles d'intervenir. Nous sommes sacrément inquiets sur cette affaire. En effet, la partie essentielle au-delà de toute l'argumentation est concernée. C'est l'audit qui ressort de tout cela. C'est effectivement ce que déclarait Eugène Caselli, le Président de la Communauté Urbaine de Marseille, lorsqu'il a été élu. Il a dit qu'il y aurait un audit indépendant.

Pendant l'audit les travaux vont continuer. Un audit peut durer un, deux ou trois ans. Or, dans la motion, il est bien indiqué que les travaux en sont à moins de 40 %. Tant que durera l'audit, les travaux continueront. Il se pourrait donc qu'à la fin de l'audit, les travaux soient réalisés à 90 %. Cela mettrait alors tout le monde devant le fait accompli. On dirait alors que, compte tenu des aspects juridiques, financiers, etc., il n'est plus possible d'arrêter les choses.

On se parle librement. J'ai le sentiment que l'on veut noyer le poisson dans cette affaire. On dit : "Faisons un audit et on verra bien derrière".

Tout ce qui est proposé dans cette motion nous convient, sinon que pour nous il manque l'essentiel.

Monsieur le Maire.- Monsieur Mikaelian, plutôt que de dire "noyer le poisson", je dirais "griller le poisson".

Sincèrement, lorsqu'il y a un marché public de 52 M€ d'une structure qui s'appelle la CUM, il y a des contrats, et, dans ces contrats, il y a des clauses. Dans ces clauses, et vous connaissez l'état financier de la CUM catastrophique, il y a des pénalités. On peut dire de façon rhétorique que l'on demande un moratoire mais le problème, c'est que si le Président de la CUM demande ce moratoire, il devra payer pour des clauses de pénalité liées au contrat.

Que fait la CUM actuellement ?

Elle est en train de lancer des études sur la réalisation des travaux pour y trouver un certain nombre d'erreurs qui entraînerait l'arrêt. En effet, la question, c'est celle de l'arrêt de l'incinérateur. C'est pourquoi, dans cette relation permanente existant entre le Président de Ouest Provence, les maires, la CUM, et son Président Eugène Caselli, on recherche des solutions en permanence pour arrêter le dossier sans plomber la Communauté Urbaine de Marseille. On peut comprendre que les élus marseillais, toutes couleurs confondues, en tout cas ceux ayant échoué pour 2 000 voix à la majorité municipale de Marseille, aient envie de trouver une solution acceptable sur le plan des marchés publics même si, sur le fond, il est clair que la position de la CUM, celle du Président du Conseil Général, celle du Président du Conseil Régional, de notre Communauté d'agglomération est résolument contre.

Je vous propose de voter unanimement cette motion, puisque j'avais compris du groupe de M. Carlin qu'il n'y était pas opposé. Comme nous sommes la première commune -et je me tourne vers la presse- qui va voter ce soir ce document qui va faire le tour de l'ensemble des communes, j'appelle de mes vœux que nous soyons tous unanimes en sachant, je l'ai bien compris, que nous aurons l'occasion d'en reparler pour enlever les quelques soucis que vous avez énoncés.

M. MIKAELIAN.- J'entends bien les arguments financiers. C'est un peu compliqué. Au nom de ces arguments, dans notre pays et dans le monde, on fait

tout. Cela s'appelle la mondialisation. On dit qu'à cause d'aspects financiers, on va délocaliser telle entreprise, qu'on ne va pas augmenter le salaire, qu'on va supprimer le triage en fret à Miramas. J'espère que l'on en parlera. En effet, depuis une heure, les cheminots de Miramas et ceux du pays, sur le fret notamment, sont en grève. Si on ne prête pas attention à cette action, on pourra tenir, demain, tous les beaux discours qu'on veut sur l'environnement, sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire et, ensuite, on dira qu'à cause des aspects financiers, on continue.

Sincèrement, Monsieur le Maire, je comprends mieux pourquoi au dernier Conseil municipal vous avez refusé de mettre la motion que j'avais proposée sur le moratoire. "Moratoire", ça veut bien dire ce que ça veut dire : on arrête, on regarde, on compte et ensuite on décide.

Cette motion est une motion de bonne intention. L'enjeu va au-delà. Aujourd'hui, on parle de problèmes qui se sont passés pour lesquels on a déjà dit la même chose 20 ou 30 ans auparavant. Sur l'amiante, par exemple, ce fut le cas. On a dit : *"En effet, il y a des aspects financiers, des contrats. On va étudier le problème et on verra plus tard."* Aujourd'hui, des gens meurent.

Je souhaiterais que l'on suspende cette motion, qu'on décide de la remettre au prochain Conseil municipal et que l'on essaie de convaincre les autres Conseils municipaux, leurs maires notamment, d'inscrire le moratoire. A moins qu'il y ait des instructions de la Communauté Urbaine de Marseille et du SAN pour ne pas utiliser le mot de "moratoire", ce que je ne peux pas imaginer !

Monsieur le Maire.- Monsieur Mikaelian, je vais laisser la parole à Gérard Géron qui l'a demandée et je vous répondrai ensuite. Vous être très subtil. Vous avez mélangé tout un tas de concepts, de situations, pour me sortir des arguments qui, je l'espère, n'iront pas jusqu'à votre abstention.

M. GERON.- Je voudrais dire à Claude que ces batailles, et un certain nombre d'autres dont tu parles, se gagnent toujours sur deux volets.

Le premier, c'est le volet juridique, technique et administratif. Il n'est jamais à négliger. Sur bon nombre de dossiers, le maire communiste de Miramas, Georges Thorrand n'a jamais ménagé sa peine pour gagner sur des dossiers sur le plan juridique, administratif et technique. Dans ce dossier, aussi, il ne faut pas sous-estimer cet aspect des choses.

Georges Thorrand aurait également dit autre chose. Il serait allé plus loin que toi aujourd'hui. Il aurait dit que rien ne se gagne sans les mobilisations populaires.

Je fais partie de ceux qui, avec Jean Guillon et Jean-Eudes Joffrin, sont allés commencer à démonter l'incinérateur pour qu'il ne soit pas construit. Quand nous y étions, nous y étions. On était quelques uns, un millier. On a goûté au gaz lacrymogène. Je pense qu'il faut mener le combat juridique, technique, administratif, mais aussi la bataille politique.

Personnellement je voterai cette motion mais elle ne se me suffit pas. Je ne lui fais pas confiance dans le sens où je ne pense pas qu'elle règlera seule les problèmes. Si nous pensons, ici, autour de cette table, que cette motion est la clef du problème, la solution, nous ferions une grave erreur.

Actuellement, je crains que les populations du fait de l'événement politique survenu à la CUM aient tendance à croire que le problème de l'incinérateur est réglé. Tout comme toi, je pense qu'il ne l'est pas.

La bataille juridique, de toute façon, ne se gagnera pas si les habitants de notre région ne continuent pas à se mobiliser ou s'ils abandonnent la mobilisation. C'est le plus important, tout comme la bataille sur le fret.

Quand tu dis qu'aujourd'hui, un mouvement d'action a débuté, et je souhaite qu'il s'amplifie pour qu'il n'ait pas besoin de durer, j'ai exactement le même point de vue sur l'incinérateur.

Je vais donc faire deux choses. D'une part, je vote cette motion et, d'autre part, je vais retourner me battre pour soit qu'on le transforme car il peut y avoir d'autres usages que celui auquel il était destiné, soit qu'on arrête et qu'on le démonte.

Monsieur le Maire.- Je voudrais juste ajouter une chose. Il est déjà fort tard. Vous avez mélangé plein de choses.

Monsieur Mikaelian, ici, dans cette salle, je ne voulais pas en parler, parce que j'estime que ce serait une tentative de récupération de notre part. Nous avons reçu, à sa demande, l'intersyndicale sur la gare de triage avec l'ensemble, comme vous l'avez vu dans la presse, des grands élus de ce département et la quasi totalité des maires de Ouest Provence. Nous nous battons à leurs côtés pour

conserver l'outil formidable qu'est la gare de triage mais aussi pour la défense des cheminots, pas simplement parce qu'autour de cette table, parmi les élus, il y a d'anciens cheminots ; pas simplement parce que nous avons un intérêt politique mais bien parce que c'est fondamental pour le développement de la Ville.

C'est pour cette question, comme celle de la défense du service public, que nous sommes mobilisés à leurs côtés. Je tiens à vous dire que la majorité municipale ne veut absolument pas récupérer quoi que ce soit politiquement.

Pour finir sur cette question du fret, nous irons très prochainement rencontrer le préfet en délégation avec Michel Vauzelle et les syndicats. Une question au gouvernement est posée par Michel Vauzelle et ce n'est pas suffisant. Cependant, comme le disait Gérard, ce sont les petits ruisseaux qui font les grands fleuves.

Il nous faudra aussi mobiliser la population. Je le dis au Conseil municipal : c'est un enjeu crucial, pour le développement de la Ville de Miramas sur le plan économique, que de conserver sa potentialité sur le fret.

J'espère que, dans quelques jours, d'éminents responsables économiques, chefs d'entreprise, sur Clésud, nous rejoindrons dans ce combat. Il y va aussi de l'avenir de Clésud.

Ne mélangeons donc pas tout même si on peut toujours trouver un lien sur le plan théorique.

Ce qui nous incombe ce soir, c'est de s'opposer à l'incinérateur reprenant ainsi la suite d'une mobilisation des associations qui a démarré depuis longtemps. La rédaction de ce texte est d'ailleurs très objective. Ce qui compte, c'est que cette étape aujourd'hui, pour en arriver à la fin de l'incinérateur, doit être suivie d'autres démarches. Il en est question. Les associations sont d'ailleurs en train de contacter les maires des différentes communes pour prendre des dispositions.

Je vous propose donc, ce soir, à la minute où nous parlons, puisqu'il est déjà très tard et qu'il semble que nous n'avons rien loupé à la télévision, de passer au vote.

M. MIKAELIAN.- Je suis désolé car tout le monde veut rentrer mais la question est importante. On peut donc prendre encore deux minutes.

J'entends les arguments de Gérard sur le mouvement populaire. Sur cet aspect, je ne vais donner de leçon à personne. Cependant, je ne veux pas en recevoir non plus.

Je sais combien sont indispensables les luttes, le mouvement populaire, les actions. Je sais comment on les conduit et comment on essaie d'aboutir dans cette affaire. Cependant, toutes ces luttes n'aboutiront durement que si la volonté politique s'affirme pour réellement transformer les choses. Sinon, on trompe les gens.

Sur cet aspect de l'incinérateur, les associations et les populations concernées ont besoin de voir les politiques affirmer leur volonté. Après, arrivera ce qui arrivera !

Monsieur le Maire. - Nous l'avons fait.

M. MIKAELIAN. - Cela ne va pas au bout par rapport au moratoire.

M. GUILLEMONT. - Claude, ta dialectique t'emporte. Ce n'est pas le fait qu'il soit un peu tard. Il faut avoir une vue plus large des choses. Nous dire que l'on cherche à tromper les gens en proposant cette délibération mérite que l'on en discute encore un peu.

Le mouvement enclenché à la faveur de la volonté exprimée par beaucoup d'habitants de refuser l'incinérateur de Marseille et plus généralement l'incinération des ordures ménagères est une bonne chose, parce que cela a conduit à la prise de conscience que les activités humaines émettent de plus en plus de polluants dans l'eau, dans l'air, dans les terres, la chaîne alimentaire, etc.

S'agissant des dioxines, en fin de compte des dérivés de chlorés, il faut remettre les choses dans un contexte plus large. Le chlore est partout sur terre. Par exemple, on s'en sert aussi pour faire le sel que tu mets dans ton assiette.

Il faut savoir que, demain, l'incinérateur de la ville de Marseille, s'il est mis en exploitation, traitera 300 000 tonnes d'ordures ménagères incinérées chaque année. Avec les nouvelles normes adoptées depuis 2002, il émettra moins de dioxines que Sollac. Le rapport est même de 1 à 100.

Toute combustion émet des dioxines. Quand vous brûlez du bois dans votre insère, vous émettez des dioxines. Quand vous tournez le contact de votre véhicule, vous émettez des dioxines, etc.

Je suis de ceux qui pensent qu'il faut limiter le plus possible les émissions de dioxines et, de ce point de vue, il faut refuser l'incinération. Cependant, il faut replacer ça dans un cercle plus large. Aujourd'hui, des études sont réalisées en Europe sur les émissions de dioxines, l'incinération des ordures ménagères et, même si c'est encore trop, ce n'est qu'une faible partie.

En revanche, l'intérêt de tout le travail réalisé dans ces luttes, c'est que cela a permis de déclencher un effet de prise de conscience qui fait qu'aujourd'hui, on s'intéresse à toutes les pollutions d'origine humaine. Je pense qu'il faut développer le travail réalisé ici, voter cette délibération et ne pas parler de tromperie.

Monsieur le Maire.- Mesdames et Messieurs, il est fort tard et j'ai encore une ou deux informations à vous donner. Je propose donc de passer au vote.

Vote : POUR : 32 (26 Groupe majoritaire + 6 Groupe Divers Droite)

Abstentions : 3 (Groupe d'opposition de gauche)

Mesdames, Messieurs, le prochain Conseil municipal obligatoire par délibération et arrêté du préfet aura lieu le 27 juin à 19 heures. Nous serons en Conseil municipal notamment pour la préparation des listes des grands électeurs pour les sénatoriales. A cette occasion, nous aurons quelques autres questions à porter à l'ordre du jour.

Je tiens à remercier le personnel municipal qui est là ce soir, qui s'est occupé de nous.

Mesdames, Messieurs, j'ai encore à vous donner les décisions du Maire.

✘ La convention entre le Cercle de l'Avenir et la Mairie de Miramas.

✘ Le marché "voyages à la journée en direction des retraités de la commune de Miramas 2008 - Lot n°3 : voyage à la journée dans la partie Sud du département des Alpes-de-Haute-Provence".

✘ Le marché "Mission de coordination en matière de sécurité et de protection santé - Travaux de mise en conformité de la berge du canal de Laparabière, parcelle cadastrée ZO-94 à Lus La Croix Haute"

✘ La convention de mise à disposition d'un local de l'Association Confédération Syndicale des Familles.

✘ Le marché "voyages de la journée en direction des retraités de la Commune de Miramas 2008 - Lot n°1 : voyage de la journée à Marseille".

Un cahier circule que vous devez absolument signer avant de partir. C'est le compte de gestion.

Mesdames et Messieurs, je tiens juste à vous dire pour finir que nous aurons la venue du Président du Conseil Général. J'en informerai le Conseil. On se retrouve donc le 27 juin. Je remercie tout le monde. Bonne soirée.

Le Conseil municipal est clos.

La séance est levée à 22 heures 20.

**Le Président de séance
Monsieur le Maire de Miramas**

Le Secrétaire de Séance

Frédéric VIGOUROUX

Marie-Pierre VIAL